

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130328-2013_A037-DE
Date de télétransmission : 08/04/2013
Date de réception préfecture : 08/04/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A037

OBJET : Interventions économiques - Dispositif de soutien au logement des personnels du chantier ITER

Le 28 mars 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIN Jacky - POITOU Frédéric - PORTE Henri-Michel - QUARANTA Alain - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - BERNARD Christine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - BONTHOUX Odile donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRAMI Héliot donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle donne pouvoir à MERGER Reine - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian - DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DEMENGE Jean donne pouvoir à GERARD Jacky - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DILLINGER Laurent donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GARNIER Ellane donne pouvoir à SLISSA Monique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JAUME Emmanuelle donne pouvoir à MAURET Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à LARNAUDIE Patricia - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LONG Danielle donne pouvoir à AMIEL Michel - MANCEL Joël donne pouvoir à MARTIN Richard - MATAS Henri donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - NICOLAOU Jean-Claude donne pouvoir à CIOT Jean-David - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PIERRON Lillane donne pouvoir à LOUIT Christian - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUTILLOT Guy - CATELIN Mireille - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - LECLERC Jean-François - MEDVEDOWSKY Alexandre - PERRIN Jean-Claude - POTIE François - ROUARD Alain - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

06_2_02

CONSEIL DU 28 MARS 2013

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement Economique et Emploi/Interventions économiques

**Objet : Dispositif de soutien au logement des personnels du chantier ITER
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Concernant l'accueil des personnels du chantier ITER, l'Etat n'a pas souhaité que soit réalisée une base de vie de grande capacité, optant plutôt pour des solutions diffuses sur le territoire, avec si possible la réalisation de logements pérennes qui contribueraient à terme à réduire les tensions déjà existantes sur le logement en Val de Durance.

Différents projets permettant l'accueil de personnels de chantier ont été identifiés en Pays d'Aix. Il est donc proposé de mettre en place un dispositif spécifique d'aide aux communes pour faciliter leur réalisation, doté d' 1M€ pour 2013.

1 - Rappel du contexte

L'installation d'ITER à Cadarache, projet international de recherche sur la fusion magnétique contrôlée, a démarré depuis 2005. La phase de construction devrait durer 15 ans, suivie de son exploitation pendant 10 ans et du démantèlement de la machine à la fin des programmes de recherche.

Son coût total de construction est à ce jour évalué à 12,8 milliards d'euros, même si ce chiffre reste incertain du fait que les sept partenaires apportent l'essentiel (90 %) de leur contribution en nature (sous forme de composants industriels), ce qui rend la valorisation tributaire des variations des taux de change et des différentiels de coûts industriels ou d'inflation. ITER est financé à 45 % par l'Union Européenne.

Pour mémoire, afin d'obtenir l'implantation du projet en PACA, les collectivités locales se sont engagées à participer au financement de sa construction à hauteur de 467 millions d'euros sur 10 ans ; dont la CPA pour un montant de 75 M€. A ce jour, elle a déjà versé à l'Agence ITER France (AIF), chargée de collecter ces fonds, 37 millions d'euros.

2 – Quelles retombées économiques en France et en PACA ?

Sur un montant total d'environ 2 milliards d'euros de contrats passés depuis 2008 par l'ensemble des donneurs d'ordre d'ITER, plus de la moitié ont été remportés par des entreprises implantées en France (travaux de BTP, réalisations industrielles ou prestations d'ingénierie ou de services) ; dont 624 M€ en PACA, dont 45% dans les Bouches du Rhône soit 455 M€¹.

Ce sont les marchés relatifs au terrassement, à la construction des bâtiments annexes et du siège d'ITER, aux systèmes cryogéniques, au génie civil du complexe tokamak d'ITER, à la fabrication des moyens de levage lourds pour assembler les différents composants de la machine, au système de ventilation nucléaire des bâtiments, aux réseaux secs et humides et aussi à la fabrication de certains systèmes d'aimants supraconducteurs qui ont été attribués. Le tableau suivant reprend les principales entreprises retenues :

Type	ENTREPRISE OU GROUPEMENT	NATURE DU MARCHE REMPORTE
BTP	Léon Grosse (13) - AXIMA	Construction du siège d'ITER
	GTM Sud (13), Chantiers Modernes Sud (13), Campenon Bernard Sud-Est (13) et Dodin Campenon Bernard (13)	Terrassement et gros œuvre du radier principal du bâtiment destiné à accueillir le tokamak Réalisation de la dalle inférieure et des fondations du hall d'assemblage des bobines
	SPIE Batignolles, Oméga Concept (filiale GDF-Duez), Setec	Hall d'assemblage des bobines poloïdales (qui créeront un champ magnétique de confinement du plasma d'ITER)
	NUVIA Travaux Spéciaux	Patins antisismiques

¹ Les montants indiqués correspondent à la somme des contrats passés directement avec les donneurs d'ordre de rang 1. Ils ne prennent pas en compte les marchés ré attribués aux sous-traitant.

	Vinci, Ferrovial (Espagne) et Razel-Bec (groupe Fayat),	Construction du bâtiment qui abritera le réacteur Tokamak et de 9 bâtiments techniques annexes
	JACOBS Nucléaire SAS	Evaluation du coût construction des bâtiments
Ingénierie	APAVE (13)	Contrôle de la conception des bâtiments en termes de sécurité et de protection de la santé des travailleurs. Etablissement du plan de santé et de sécurité qu'exige la réglementation française et assurer le suivi des travaux pendant la phase de construction
	Assystem et IOSIS Industries (84) – Consortium ENGAGE	Maîtrise d'œuvre des 39 bâtiments techniques
	Altran Technologies (06)	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de F4E
Industrie	CNIM (83) <i>en consortium avec l'italien SIMIC</i>	Fabrication de 50 % des 70 plaques radiales pour les bobines toroïdales des aimants supraconducteurs (développement d'un procédé de fabrication spécifique de soudage par faisceaux d'électrons).
	ATMOSTAT et AREVA NP (13)	Semi prototype de panneau de première paroi de l'enceinte à vide - Essais à haut flux de composants du divertor
	SNECMA Propulsion Solide	Fibre de carbone renforcée carbone pour un composant prototype du divertor (système qui recueille les cendres de la réaction de fusion)
	Thales Electron Device SA	Développement d'un prototype de gyrotron (chauffage du plasma) contrat "SPIDER Beam Source" - sera une première mondiale : source d'ions à l'échelle 1 dédiée à l'injecteur de neutres d'ITER)
	Air Liquide Advanced Technologies	Concevoir, fabriquer, installer et mettre en service trois unités de réfrigération à Hélium pour assurer à terme le fonctionnement continu du tokamak
	DAHER (13)	Transport des composants de grand gabarit

Au mois de mai 2010, après avoir achevé l'étude préliminaire de ces bâtiments, ITER Organization a signé avec l'agence domestique européenne Fusion for Energy (F4E) le plus important accord de fourniture de toute son histoire (537 millions d'euros). Ce contrat couvre la construction de l'ensemble des bâtiments de la plateforme et des infrastructures du site.

F4E a choisi pour maître d'œuvre le consortium européen ENGAGE, constitué par les sociétés Assystem (France), Atkins (Royaume-Uni), Empresados Agrupados (Espagne) et Iosis (France). Ce consortium est chargé de réaliser les études d'exécution de l'ensemble des bâtiments, des infrastructures du site et des installations d'alimentation électrique. Il assurera également la surveillance des activités de construction et assistera F4E pendant toute la durée du chantier ITER. Au plus fort des activités de conception, ce contrat devrait mobiliser plus de 230 ingénieurs et concepteurs.

Le complexe tokamak sera l'un des premiers bâtiments achevés. Dans cette enceinte, à partir de 2015 et jusqu'en 2019, scientifiques et ingénieurs assureront progressivement l'intégration, le montage et les essais du tokamak ITER. Viendra ensuite la phase de mise en service, qui permettra de vérifier l'interaction de l'ensemble des systèmes et de préparer la machine ITER pour l'exploitation. Plus d'un million d'éléments seront fabriqués dans les usines des membres d'ITER, sur leur propre territoire, avant d'être acheminés vers le chantier de Cadarache. L'intégration et le montage de ces éléments constituent un défi logistique et technique majeur. Au plus fort des activités de montage, en 2017, les opérations d'assemblage, tant sur le site ITER qu'au sein des agences domestiques, ne mobiliseront pas moins de 2 000 personnes. La séquence précise des différentes étapes a été orchestrée et coordonnée avec soin par les différents bureaux ITER dans le monde. Elle débutera par l'arrivée des premiers gros éléments sur le site en 2014. (Source : ITER Organization)

3 – Incidence sur l'emploi et en particulier pour les personnels chantier

Les analyses prospectives évaluent qu'en phase de construction (cf. annexe 1 : évaluation des effectifs chantier ITER), 3500 personnels chantier seraient présents simultanément sur le site en pointe (2014 – 2017), en sus des personnels ITER. Près de 500 ouvriers du bâtiment se sont affairés sur la plateforme ITER en 2011. A fin 2012, 750 personnes y travaillaient et 2000 au total sont attendues pour fin 2013 (lancement de la construction des 39 bâtiments techniques). L'effectif hors chantier est estimé à 1500 personnes.

Durant la phase d'exploitation, le nombre d'emplois directs est évalué à 1000 personnes (équipes composant ITER Organization) et les emplois indirects à 3250 personnes dont 2400 en PACA (*étude IDEP – 2003*).

4 – Incidence sur les besoins en logements des personnels de chantier

Pour le chantier, en appliquant les ratios habituels (personnes déplacées par rapport au recrutement local), on obtient un besoin en pointe d'environ 1500 à 2000 lits dans l'isochrone 30 minutes autour d'ITER. Ce besoin se situerait en valeur moyenne autour de 800 à 1000 lits durant les 7 années d'activités les plus importantes et ce, dès 2013.

A ce jour sur l'isochrone, la capacité réelle existante est estimée entre 300 et 500 lits, soit un delta de 1000 à 1500 lits à trouver.

L'agence ITER France (AIF) a mandaté le Cabinet Semaphores pour réaliser un recensement des projets et des sites potentiels sur ce territoire. Au-delà des capacités supplémentaires que pourraient offrir certains terrains de campings existants, un site d'importance (700 places) est envisagé à Château-Arnoux. Pour le reste, sont identifiés quelques projets de petite capacité en logements pérennes (foyer de jeunes travailleurs, logements sociaux) et essentiellement des parcelles permettant l'installation de bases vies de faible importance (50 à 200 personnes) sous permis précaires. Un guide à destination des entreprises, recensant les différents sites, a été mis en ligne par l'AIF.

Pour ce qui concerne le Pays d'Aix, les sites ou les projets potentiels recensés à ce jour sont : Aix en Provence (foyer de jeunes travailleurs), Pertuis (parcelle RFF, logements en centre ville), Le Puy Sainte Réparate (réhabilitation du camping), Saint Paul lez Durance (parcelle en ZAE). Ils représentent au total une capacité potentielle d'accueil d'environ 450 à 500 lits.

5 – Dispositif spécifique pour faciliter le logement des personnels chantier

Les projets proposés sont soit pérennes, soit provisoires sur des parcelles vouées à accueillir ultérieurement des projets privés ou communaux. Dans ce cas, les réseaux pourraient être dimensionnés en vue également des futurs aménagements.

Il est donc proposé de mettre en place un dispositif spécifique dédié à l'accompagnement des projets visant le logement des personnels chantier. Ce dispositif permet aux communes de solliciter l'aide de la CPA en matière d'ingénierie pour la réalisation des études et/ou pour la phase opérationnelle du projet.

Les projets visant le logement des personnels chantier comprennent :

- l'aménagement d'un ou plusieurs sites pouvant recevoir des « mobil home » ou des Habitations Légères de Loisirs (HLL) et tous types d'équipements de chantier, avec si possible dans le dimensionnement des réseaux, la prise en compte des projets prévus après la phase chantier ITER
- réalisation de logements pérennes pour accession à la propriété ou logements sociaux,
- réalisation ou participation au financement de projets de type foyer de jeunes travailleurs.

Les projets sous maîtrise d'ouvrage communale ou communautaire seront financés en phase d'étude et en phase de réalisation soit sous forme de fonds de concours, de subventions ou par financement direct (lorsque la maîtrise d'ouvrage sera déléguée à la CPA).

Il est proposé de doter ce dispositif d'un million d'euros en 2013, réparti de la façon suivante :

- 100 k€ en ingénierie,
- 300 k€ en maîtrise d'ouvrage directe (ou déléguée à la SPLA)
- 600 k€ en fonds de concours et subventions

Le budget primitif 2013 dispose des crédits nécessaires pour le mettre en œuvre dès cette année.

L'enveloppe dédiée au dispositif sera réévaluée chaque année au regard des projets portés par les communes.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-1-1 et L 1511-3 ;

VU la délibération 2012_A187 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 relative au budget primitif 2013 ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 13 février 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 7 mars 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place d'un dispositif dédié à l'accompagnement du logement des personnels de chantier pour un montant d'un million d'euros en 2013,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à engager toutes les études ou dépenses nécessaires relevant de ce dispositif après réception d'un dossier de demande étayé, de la part de la commune,

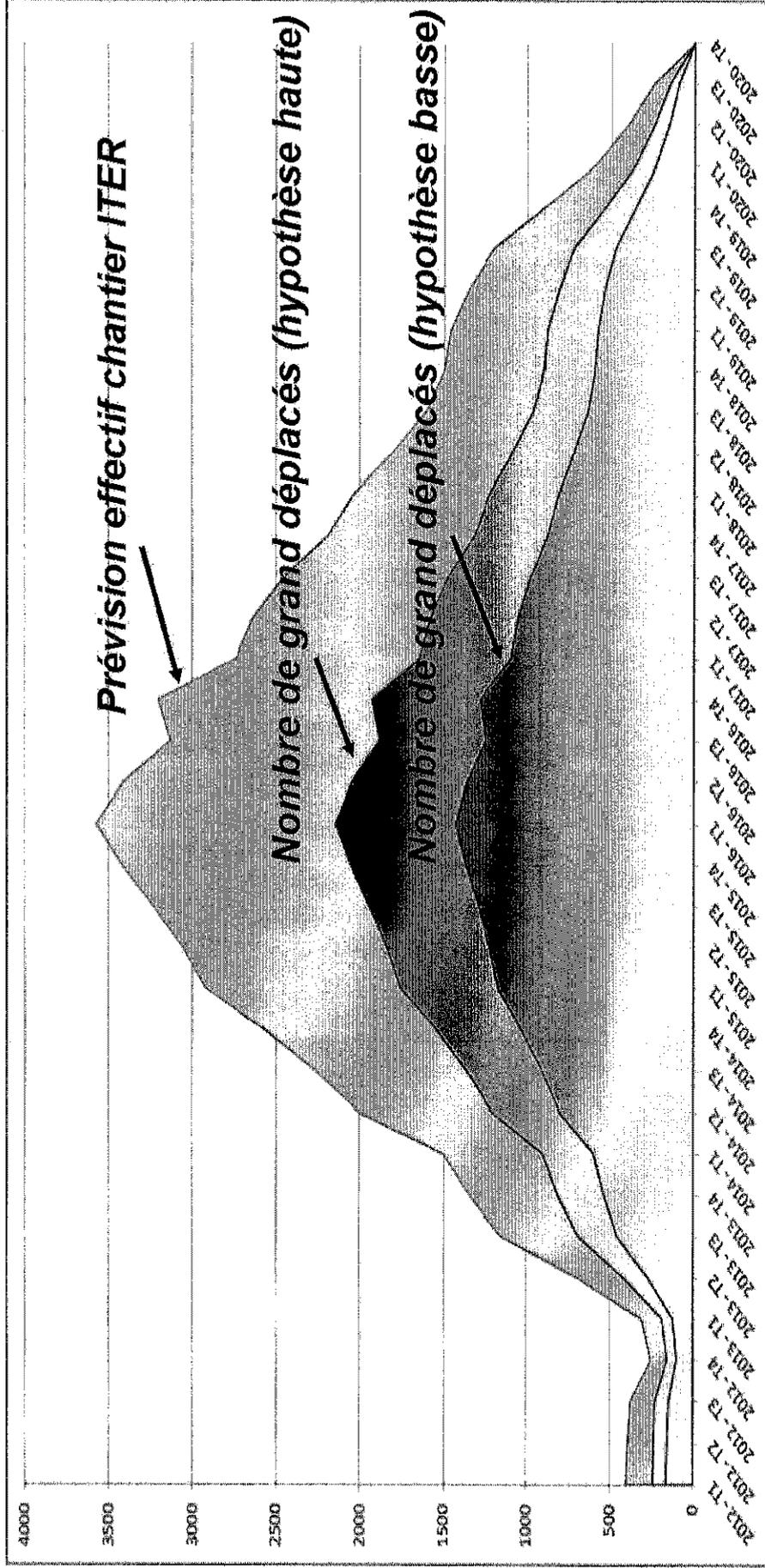
- **DIRE** que l'imputation budgétaire se fera sur la fonction 90, nature 204181, opération n° 397 pour les subventions et fonds de concours ; sur la fonction 90, nature 2138, opération n°397 pour les opérations en maîtrise d'ouvrage directe ; enfin, sur la fonction 90, nature 2031, opération n° 397 pour le financement des études, qui présentent les crédits nécessaires.

ANNEXE 1



Chantier ITER: Hébergement, emplois, formation

➤ **Evolution des effectifs chantier ITER**



OBJET : Interventions économiques - Dispositif de soutien au logement des personnels du chantier ITER

Ne prend pas part au vote : VALETA Marie-José

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Manyse JOISSAINS MASINI

04 AVR. 2013